

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de la dite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, mardi le 3 avril 2018 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :	ure et effets	:
--------------------	---------------	---

Demande numéro 2018-03-0001, faite le 13 mars 2018, par «9169-4984 Québec inc.», ayant pour effet d'autoriser la création d'un lot commercial d'environ 6 200 m² ayant un frontage de 18 mètres alors que la norme inscrite au Règlement de lotissement numéro 437 est de 30 mètres. La demande porte également sur une demande pour créer un lot résidentiel d'environ 674 m² ayant un frontage de 18,58 mètres alors que la norme inscrite au Règlement de lotissement numéro 437 est de 20 mètres.

Identification du site concerné: Les lots # 1 384 918 et # 4 145 609.

Cadastre du Québec, municipalité d'Ascot Corner et

circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

de l'an deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal, du 16 mars, au 26 mars 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce <u>16e</u> jour de <u>mars, 2018.</u>

Directeur général et secrétaire-trésorier